

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

19 novembre 2012

Français

Original: anglais

Réunion de 2012

Genève, 10-14 décembre 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention

Rapport sur les activités de promotion de l'universalisation

Document soumis par le Président*

Résumé

La septième Conférence d'examen a décidé de demander au Président de la Réunion des États parties d'établir un rapport annuel sur les activités en matière d'universalisation (BWC/CONF.VII/7, Part III, par. 29). Le Président de la Réunion des États parties a donc établi le présent document qui expose dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2012 par le Président, les Vice-Présidents et l'Unité d'appui à l'application. Il comporte également les informations émanant des États parties et des organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 165 États parties (dont la liste figure à l'annexe), 12 signataires et 19 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 31 États ne sont pas parties à la Convention.

* Document soumis après la date limite, dès que le secrétariat a pu disposer des informations à y inclure.

I. Introduction

1. Le Burundi a adhéré à la Convention le 18 octobre 2011, ce qui porte le nombre total d'États parties à 165 (voir annexe); 12 autres États ont signé la Convention sans la ratifier; et 19 autres États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 31 États.
2. En octobre 2012, les Îles Marshall ont adopté une résolution demandant au Parlement d'approuver l'adhésion des Îles Marshall à la Convention sur les armes biologiques et au Ministre des affaires étrangères de signer et transmettre les lettres aux dépositaires ainsi que les documents relatifs à l'adhésion.
3. En 2009, le Président camerounais a signé une loi d'adhésion à la Convention. Toutefois, l'instrument original a été égaré et n'a donc jamais été déposé. Le Cabinet du Président a fixé au Ministre des affaires étrangères la date butoir de fin mai 2012 pour retrouver l'instrument original. Malheureusement, toutes les tentatives de l'Unité d'appui à l'application pour obtenir de plus amples informations ont été vaines jusqu'ici.

II. Activités de promotion de l'universalisation

4. Depuis la septième Conférence d'examen, tenue en 2011, les activités d'universalisation ci-après ont été entreprises et notifiées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application:

a) Le 23 octobre 2012, le Président a écrit aux ministres des affaires étrangères des 28 États non parties cités dans les quatre catégories autres que celle intitulée «Aucune mesure envisagée dans un proche avenir» figurant au tableau 2 du rapport de 2011 sur l'universalisation de la Convention (BWC/CONF.VII/INF.7), afin de les encourager à devenir parties à la Convention et en vue d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de la procédure d'adhésion ou de ratification ou les nouveaux faits marquants survenus dans ce domaine;

b) Le 22 octobre 2012, en marge de la session de la Première Commission à New York, l'un des Vice-Présidents, M. Schmid, Ambassadeur de Suisse, a organisé, au nom du Président, une réunion sur la Convention, destinée à informer les États non parties. Les représentants des trois Gouvernements dépositaires, de l'Algérie, de la Pologne, de l'Australie et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU y ont assisté. Les représentants de trois États signataires et de trois États non parties – Andorre, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Myanmar et Soudan du Sud – ont également participé à la réunion;

c) En 2012, le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) a fourni une assistance sur les procédures de ratification ou d'adhésion et de mise en œuvre nationale aux États suivants: Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Libéria, Mauritanie, Népal, Nioué, Samoa et Tchad;

d) Les 8 et 9 mars 2012, un représentant de l'Unité d'appui à l'application a pris part à la Réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement organisée à Sydney (Australie) par le Forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et y a rencontré un représentant du Myanmar;

e) Les 10 et 11 avril 2012, un représentant de l'Unité d'appui à l'application a participé à une réunion intitulée «Disarmament Futures: Evolution of International Disarmament Treaties and Their Contribution to Middle Eastern Security» (L'avenir du désarmement: évolution des instruments internationaux relatifs au désarmement et leur contribution à la sécurité au Moyen-Orient), tenue à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, à Paris, et y a rencontré un représentant de l'Égypte;

f) Le 3 juillet 2012, l'Unité d'appui à l'application a fait un exposé sur la Convention sur les armes biologiques aux participants d'un cours sur le désarmement et les armes de destruction massive, tenu au Centre de politique de sécurité, à Genève; un représentant du Myanmar y était présent;

g) Les 12 et 13 septembre 2012, une représentante de l'Unité d'appui à l'application a participé à la Table ronde des Centres d'excellence sur les matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) de la région de l'Afrique du Nord et du Sahel, organisée à Alger; elle y a rencontré des représentants de la Mauritanie et du Tchad;

h) En 2012, l'Unité d'appui à l'application a eu des contacts avec le Coordonnateur pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM) aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité au sujet de la ratification de la Convention sur les armes biologiques par le Guyana et Haïti;

i) L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de coordonner l'action menée de part et d'autre en vue de l'universalisation;

j) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec les États non parties et les États signataires qui avaient exprimé leur intérêt pour la Convention, sollicité une aide pour y adhérer ou demandé des informations complémentaires.

5. À ce jour, cinq États parties ont indiqué avoir pris des mesures pour promouvoir l'universalisation de la Convention en 2012, à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Portugal et le Royaume-Uni.

III. Point sur la situation actuelle

6. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou extraites des communications émanant des États parties, des États non parties et des États signataires, et des organisations et entités intéressées, telles que le VERTIC.

7. Dans les tableaux ci-après, les États non parties sont classés par région géographique et en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion:

Tableau 1

États non parties et États signataires, présentés par région géographique

Région géographique	États non parties à la Convention	Total
Asie et Pacifique	Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Myanmar*, Nauru, Népal*, Nioué, République arabe syrienne*, Samoa, Tuvalu	11
Amérique latine et Caraïbes	Guyana*, Haïti*	2
Afrique	Angola, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire*, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Guinée, Libéria*, Malawi*, Mauritanie, Namibie, République centrafricaine*, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Soudan du Sud, Tchad	17
Europe	Andorre	1

* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

Tableau 2

États non parties et États signataires, classés en fonction de leur état d'avancement sur la voie de l'adhésion ou de la ratification

<i>État d'avancement</i>	<i>États non parties à la Convention et États signataires de la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Cameroun, Comores, Îles Marshall, Malawi*	4
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Djibouti, Guinée, Haïti*, République-Unie de Tanzanie*	4
Attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Andorre, Angola, Côte d'Ivoire*, Guyana*, Libéria*, Mauritanie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal*, République centrafricaine*, Samoa, Somalie*, Tchad	14
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël, République arabe syrienne*	3
Aucune information ou observation reçue	Érythrée, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nioué, Soudan du Sud, Tuvalu	6

* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

IV. Signataires

République centrafricaine

8. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011.

Côte d'Ivoire

9. La Côte d'Ivoire ayant déclaré, au cours de la septième Conférence d'examen, son intérêt à devenir partie à la Convention, le VERTIC lui a fourni en janvier 2012 un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques et une étude de la législation de la Côte d'Ivoire en rapport avec la Convention sur les armes biologiques, et lui a offert une assistance sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. En octobre 2012, la Côte d'Ivoire a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par l'Ambassadeur Schmid, Vice-Président.

Égypte

10. En avril 2012, un représentant de l'Égypte a assisté à une réunion sur le thème *Disarmament Futures: Evolution of International Disarmament Treaties and Their Contribution to Middle Eastern Security* (L'avenir du désarmement: évolution des instruments internationaux relatifs au désarmement et leur contribution à la sécurité au Moyen-Orient), organisée à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, à Paris, au cours de laquelle un membre de l'Unité d'appui à l'application a présenté la Convention.

Guyana

11. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011.

Haïti

12. Par suite du tremblement de terre dramatique survenu en janvier 2010, le processus de ratification a été retardé. Lors de la réunion sur l'universalisation tenue à Genève le 4 mai 2011 et lors d'une rencontre bilatérale en juin 2011, Haïti a informé le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application que le Gouvernement haïtien était désormais disposé à reprendre le processus là où il avait été interrompu. En décembre 2011, le VERTIC a fourni une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention, et un dossier renfermant un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. En octobre 2012, Haïti a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par l'Ambassadeur Schmid, Vice-Président.

Libéria

13. Le VERTIC a réalisé une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention, et constitué un dossier contenant un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a indiqué que l'ambassade des États-Unis d'Amérique avait remis les documents en question à de hauts responsables gouvernementaux en juillet 2012.

Malawi

14. Suite à une démarche de l'Allemagne en 2010, il a semblé que le Malawi avait achevé toutes les procédures internes et était sur le point de déposer son instrument de ratification. Cependant, l'Allemagne a mené des démarches auprès du Malawi en 2011, et n'a reçu aucune information complémentaire.

Myanmar

15. En mai 2011, le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application ont rencontré des représentants du Myanmar lors de la réunion tenue à Genève sur l'universalisation, au cours de laquelle le Myanmar a confirmé son engagement en faveur des principes énoncés dans la Convention sur les armes biologiques et informé que le Gouvernement du Myanmar passait alors en revue 360 textes de loi, dont certains se rapportant à la ratification de la Convention. Toutefois, le processus a été retardé avec le gouvernement de transition. En mars 2012, un représentant du Myanmar a pris part à la Réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement organisée à Sydney (Australie) par le Forum régional de l'ASEAN, et y a rencontré un membre de l'Unité d'appui à l'application. Le chef de la délégation du Myanmar présent à la réunion a annoncé que le Myanmar comptait ratifier la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, mais qu'en raison des nombreux changements en jeu dans la transition vers un gouvernement démocratique dans le pays, cela prendrait encore un certain temps. Le représentant a également déclaré que le Myanmar envisageait d'organiser un atelier sur la Convention sur les armes biologiques avec le concours de l'Unité d'appui à l'application. Cet atelier avait pour but de familiariser divers organismes publics du Myanmar avec la Convention sur les armes biologiques et ses modalités d'application. En 2012, le Myanmar a également participé à un cours sur le désarmement et les armes de destruction massive, tenu à Genève, au cours duquel l'Unité d'appui à l'application a fait un exposé sur la Convention sur les armes biologiques. Lors de la septième Conférence d'examen, le VERTIC a de nouveau évoqué la possibilité, déjà envisagée en juin 2011, d'une visite à Nay Pyi Taw pour débattre

de la ratification de la Convention et des questions de mise en œuvre. En octobre 2012, le Myanmar a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par l'Ambassadeur Schmid, Vice-Président.

Népal

16. En juillet 2012, le VERTIC a adressé au Ministre des affaires étrangères une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et un dossier contenant un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention.

Somalie

17. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2008.

République arabe syrienne

18. En 2007, la République arabe syrienne a rattaché la ratification de la Convention à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale. Compte tenu de la situation dans le pays, aucune autre démarche ne semble être prévue pour l'heure.

République-Unie de Tanzanie

19. En février 2010, des représentants de la République-Unie de Tanzanie ont informé l'Unité d'appui à l'application que le Ministre des affaires étrangères avait remis au Cabinet le dossier d'adhésion à la Convention, qui devait être soumis au Parlement. Ils ont ajouté que 2010 étant une année électorale, ils craignaient un ralentissement du processus. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a écrit à son homologue tanzanien pour encourager la République-Unie de Tanzanie à devenir partie à la Convention. Aucune information complémentaire n'est parvenue depuis 2011.

V. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Andorre

20. En 2010, le Gouvernement andorran a sollicité les conseils de l'Unité d'appui à l'application pour l'élaboration d'un instrument d'adhésion. Andorre a bénéficié en 2011 de l'assistance de l'ambassade du Royaume-Uni sur les questions relatives à l'adhésion. Les responsables ont dit espérer qu'Andorre puisse accéder à la Convention après les élections d'avril 2011. Cependant, aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011. En octobre 2012, Andorre a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée à New York par le Vice-Président.

Angola

21. En février 2012, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a rencontré son homologue angolais, lequel lui a promis que l'Angola allait adhérer à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, précisant que le retard pris était seulement dû à des problèmes de capacités administratives.

Cameroun

22. Une loi d'accession à la Convention a été signée par le chef du Gouvernement camerounais en 2009. Cependant, en juillet 2011, l'Unité d'appui à l'application a reçu une

copie de l'instrument d'accession et a été informée par le point de contact national au Cameroun que l'instrument original avait été égaré et n'a donc jamais pu être déposé. Le 20 mars 2012, un membre de l'Unité d'appui à l'application a rencontré le point de contact national camerounais à Genève, lequel l'a informé que le Cabinet du Président avait fixé au Ministre des affaires étrangères la date butoir de fin mai 2012 pour retrouver l'instrument original d'accession. L'Unité d'appui à l'application tente depuis lors d'entrer en contact avec le point de contact, mais en vain jusqu'ici.

Tchad

23. En février 2012, le VERTIC a réalisé une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et constitué un dossier contenant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'adhésion à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a indiqué que l'ambassade des États-Unis d'Amérique avait remis les documents du VERTIC à de hauts responsables gouvernementaux en mars 2012. En septembre 2012, un membre de l'Unité d'appui à la Convention a rencontré un représentant du Tchad lors de la première table ronde des Centres d'excellence sur les matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) de la région de l'Afrique du Nord et du Sahel, organisée à Alger, et a renseigné son interlocuteur sur la Convention sur les armes biologiques.

Comores

24. Selon les informations communiquées en octobre 2007, un projet d'instrument d'accession attendait d'être signé par le Président des Comores. En 2011, le VERTIC a fourni une assistance en matière d'accession. Il a indiqué que, en mars 2012, l'ambassade des États-Unis d'Amérique avait remis à de hauts responsables gouvernementaux des Comores le dossier établi par le VERTIC.

Djibouti

25. En février 2012, le VERTIC a réalisé une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et constitué un dossier contenant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'adhésion à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a indiqué que, en mars 2012, l'ambassade des États-Unis d'Amérique avait remis à de hauts responsables gouvernementaux le dossier établi par le VERTIC.

Érythrée

26. En janvier 2012, le VERTIC a réalisé une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et constitué un dossier contenant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'adhésion à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a reçu un accusé de réception des documents.

Guinée

27. Les Pays-Bas ont indiqué que le Ministre néerlandais des affaires étrangères avait reçu une note verbale datée du 18 juillet 2011, adressée par le Ministre guinéen des affaires étrangères, dans laquelle la Guinée faisait part de son intention de devenir partie à la

Convention sur les armes biologiques par la voie du document susmentionné. Toutefois, la note verbale n'était pas recevable par les dépositaires comme instrument d'adhésion. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011. En octobre 2012, la Guinée a pris part à une manifestation visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, organisée par le Vice-Président, à New York.

Israël

28. Israël a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue à Genève le 4 mai 2011, et y a confirmé une fois de plus que l'adhésion à la Convention était liée à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale. Aucun autre contact n'a été établi depuis mai 2011.

Kiribati

29. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011.

Mauritanie

30. En février 2012, le VERTIC a fourni une étude de la législation nationale en rapport avec la Convention, et un dossier contenant un modèle d'instrument d'adhésion, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'accession à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a adressé en septembre 2012 des spécimens de documents d'adhésion à un chargé de liaison à l'Agence nationale de protection contre les radiations. En septembre 2012, un membre de l'Unité d'appui à l'application a rencontré un représentant de la Mauritanie lors de la première table ronde des Centres d'excellence sur les matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) de la région de l'Afrique du Nord et du Sahel, organisée à Alger, et a renseigné son interlocuteur sur la Convention sur les armes biologiques.

Îles Marshall

31. En octobre 2012, les États-Unis d'Amérique ont indiqué que la République des Îles Marshall avait adopté une résolution par laquelle il était demandé au Parlement d'approuver l'adhésion des Îles Marshall à la Convention sur les armes biologiques et au Ministre des affaires étrangères de signer et transmettre les lettres aux dépositaires ainsi que les documents relatifs à l'adhésion. Le 26 octobre 2012, les Îles Marshall ont sollicité l'assistance de l'Unité d'appui à l'application pour le dépôt de l'instrument original. L'Unité d'appui à l'application a donné suite à cette demande en fournissant les coordonnées des trois dépositaires. Les Îles Marshall sont actuellement en contact avec le chargé des fonctions de dépositaire de l'Office of Treaty Affairs, aux États-Unis. Washington compte que l'instrument original sera remis en novembre 2012.

Micronésie (États fédérés de)

32. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2009.

Namibie

33. La Namibie a indiqué en 2007 qu'elle avait engagé le processus d'adhésion. Aucune autre information n'a été communiquée depuis 2007. Un représentant de la Namibie a été parrainé, via le Programme de parrainage adopté par la septième Conférence d'examen, pour assister à la Réunion d'experts de 2012.

Nauru

34. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2009.

Nioué

35. Le VERTIC a signalé en octobre 2012 qu'il allait fournir, plus tard dans le mois, une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention et un dossier contenant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'accession à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention.

Samoa

36. En février 2012, le VERTIC a renouvelé son offre d'assistance. En juillet 2012, il a envoyé à l'Autorité nationale pour la Convention sur les armes chimiques du Samoa et au Bureau du Procureur général une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention, et un dossier renfermant un modèle d'instrument d'accession, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif en vue de l'accession à la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention. Le VERTIC a indiqué qu'un haut responsable du Samoa avait en septembre 2012 répondu ceci: «... le Samoa n'a pas encore signé la Convention sur les armes biologiques. Nous allons le faire progressivement sachant que nous avons d'autres procédures d'accession et de ratification en cours». Le Samoa a indiqué qu'il solliciterait l'assistance du VERTIC le moment venu.

Soudan du Sud

37. Depuis qu'il a acquis son indépendance et a rejoint l'Organisation des Nations Unies en 2011, le Soudan du Sud n'a pas encore fait part de ses intentions quant à la succession ou l'accession à la Convention. Le Soudan, dont le Soudan du Sud faisait partie jusque-là, est partie à la Convention. En octobre 2012, le Soudan du Sud a pris part à une manifestation organisée par le Vice-Président, à New York, en vue de promouvoir l'universalisation de la Convention.

Tuvalu

38. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis 2011.

Annexe

Liste des États parties à la Convention

Établie au 1^{er} novembre 2012

Afghanistan	Espagne
Afrique du Sud	Estonie
Albanie	États-Unis d'Amérique
Algérie	Éthiopie
Allemagne	Ex-République yougoslave de Macédoine
Antigua-et-Barbuda	Fédération de Russie
Arabie saoudite	Fidji
Argentine	Finlande
Arménie	France
Australie	Gabon
Autriche	Gambie
Azerbaïdjan	Géorgie
Bahamas	Ghana
Bahreïn	Grèce
Bangladesh	Grenade
Barbade	Guatemala
Bélarus	Guinée équatoriale
Belgique	Guinée-Bissau
Belize	Honduras
Bénin	Hongrie
Bhoutan	Îles Cook
Bolivie	Îles Salomon
Bosnie-Herzégovine	Inde
Botswana	Indonésie
Brésil	Iran (République islamique d')
Brunéi Darussalam	Iraq
Bulgarie	Irlande
Burkina Faso	Islande
Burundi	Italie
Cambodge	Jamaïque
Canada	Japon
Cap-Vert	Jordanie
Chili	Kazakhstan
Chine	Kenya
Chypre	Kirghizistan
Colombie	Koweït
Congo	Lesotho
Costa Rica	Lettonie
Croatie	Liban
Cuba	Libye
Danemark	Liechtenstein
Dominique	Lituanie
El Salvador	Luxembourg
Émirats arabes unis	Madagascar
Équateur	Malaisie

Maldives	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Mali	et d'Irlande du Nord
Malte	Rwanda
Maroc	Sainte-Lucie
Maurice	Saint-Kitts-et-Nevis
Mexique	Saint-Marin
Monaco	Saint-Siège
Mongolie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Monténégro	Sao Tomé-et-Principe
Mozambique	Sénégal
Nicaragua	Serbie
Niger	Seychelles
Nigéria	Sierra Leone
Norvège	Singapour
Nouvelle-Zélande	Slovaquie
Oman	Slovénie
Ouganda	Soudan
Ouzbékistan	Sri Lanka
Pakistan	Suède
Palaos	Suisse
Panama	Suriname
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Swaziland
Paraguay	Tadjikistan
Pays-Bas	Thaïlande
Pérou	Timor-Leste
Philippines	Togo
Pologne	Tonga
Portugal	Trinité-et-Tobago
Qatar	Tunisie
République de Corée	Turkménistan
République de Moldova	Turquie
République démocratique du Congo	Ukraine
République démocratique populaire lao	Uruguay
République dominicaine	Vanuatu
République populaire démocratique de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)
République tchèque	Viet Nam
Roumanie	Yémen
	Zambie
	Zimbabwe
